GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

«1 jeune, 1 solution»

Lancement du Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

Dossier de presse – 2 novembre 2021

SOMMAIRE

Pourquoi le Contrat d'Engagement Jeune ? 3

Qui sont les jeunes concernés ? 5

Qu'est-ce que le Contrat d'Engagement Jeune ? 6

Quelques exemples de parcours types 9

En quoi ce nouvel accompagnement se différencie-t-il de la Garantie jeunes ? 11

Qui proposera le Contrat d'Engagement Jeune ? 13

Comment se passera l'entrée en Contrat d'Engagement Jeune ? 14

Des parcours spécifiques pour aller chercher les jeunes les plus en rupture 15

Un dispositif qui s'inscrit dans l'effort inédit pour la jeunesse 17

Quel budget en 2022 ? 19

POURQUOI **LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?**

Le plan « 1 jeune, 1 solution », qui a été mis en place en juillet 2020 pour accompagner les jeunes dans la crise, fonctionne. **Il a permis à plus de 3 millions de jeunes de trouver un emploi**, un parcours d'insertion ou une formation.

Tandis que le chômage des jeunes avait explosé lors de la précédente crise de 2008-2009 (+31 %), il a aujourd'hui légèrement reculé par rapport à ce qu'il était avant la crise.

Depuis le mois de mai, l'économie a rebondi de manière vigoureuse. De nombreux jeunes ont ainsi trouvé le chemin de l'emploi : près de 1,9 million d'entre eux ont été embauchés en CDD de + d'1 mois ou en CDI entre mai et septembre 2021, soit une hausse de 17 % par rapport à 2019.

Toutefois, malgré cette bonne reprise et les tensions de recrutement dans certains secteurs, trop de jeunes peu ou pas qualifiés restent encore sur le bord de la route et ne sont pas en mesure de trouver seuls un emploi. Certains ont connu des parcours de vie heurtés (parfois à cause d'un handicap), d'autres ont décroché du système scolaire, n'ont bénéficié d'aucune formation, sont sans réseau ou ignorent les démarches à mener pour trouver un emploi. **Ces jeunes se retrouvent évincés durablement du marché du travail**. Ce phénomène ne date pas d'hier ; depuis trop longtemps, il fait de notre pays un des derniers de la classe en matière d'insertion des jeunes en Europe.

Le Gouvernement a donc décidé de proposer à ces jeunes un accompagnement profondément renouvelé avec un objectif d'entrée plus rapide dans l'emploi.

Il s'agit d'aller chercher ces jeunes et de leur permettre d'accéder à un emploi grâce à un accompagnement exigeant et intensif. Investir aujourd'hui dans la jeunesse, c'est un pari gagnant pour une insertion plus rapide des jeunes pour leur avenir et pour notre économie.

Dans la lignée d'« 1 jeune, 1 solution », le Contrat d'Engagement Jeune mobilisera les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Notre projet est de bâtir une société qui encourage l'émancipation et facilite l'accès à l'autonomie grâce au travail, une société à laquelle chaque jeune peut contribuer à la hauteur de ses talents.

QUI SONT LES JEUNES CONCERNÉS ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Sur 1 million de jeunes sans emploi, ni formation, ni en études (NEETs) que compte la France aujourd'hui, environ 500 000 le sont durablement et ne sont pas en mesure de trouver seuls un emploi, bien qu'ils veuillent travailler.

QUI SONT LES JEUNES NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION, NI EN ÉTUDES (NEETS) EN FRANCE ?

Des jeunes peu diplômés :

- → Plus d'1 jeune sur 2 sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au CAP/BEP est NEET.
- → 20 % des jeunes ayant obtenu leur baccalauréat sont NEETs.

Des jeunes soumis à un fort déterminisme social :

Le risque d'être NEET est cinq fois plus important pour les jeunes ayant des parents au chômage que pour ceux ayant des parents cadres.

QU'EST-CE QUE **LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?**

→ Un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Le jeune peut se voir proposer plusieurs solutions pendant son parcours :

- Des préparations pour entrer en formation (ex. : les prépa apprentissage, les prépa compétences) ;
- Une formation qualifiante ou préqualifiante ;
- Une mission d'utilité sociale (ex. : service civique) ;
- Des mises en situation en emploi (ex. : stages ou immersions en entreprise) ;
- Une alternance (ex. : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

La mobilisation des entreprises est essentielle dans la construction des parcours de ces jeunes.

- **Un référent unique tout au long du parcours du jeune :** chaque jeune sera accompagné par un conseiller de Mission Locale ou de Pôle emploi qui restera son référent tout au long de son parcours, y compris quand le jeune suit un programme extérieur à sa Mission Locale ou à Pôle emploi (ex. : une formation, une école de la deuxième chance, un EPIDE, etc.). Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.
- **Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois** pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins.

L'allocation reprend le fonctionnement de la Garantie jeunes :

- **Une garantie de ressources d'un montant maximal de 500 euros par mois :**
  - tous les jeunes détachés fiscalement ou rattachés à un foyer non imposable pourront bénéficier d'une allocation de 500 euros ;
  - contrairement à la Garantie jeunes, les jeunes rattachés à un foyer imposable, de tranche I, pourront également toucher une allocation d'un montant de 300 euros par mois.
- **L'allocation est différentielle :** elle peut être diminuée voire nulle si le jeune dispose d'une autre source de revenu (ex. : allocation de retour à l'emploi versée par Pôle emploi et rémunération des stagiaires de la formation professionnelle) afin de limiter à 500 euros par mois le cumul des revenus. Toutefois, un mécanisme d'intéressement favorable existe pour les ressources d'activité faibles.

→ Une appli pour mettre le jeune au centre de l'accompagnement, lui faciliter les échanges avec son référent et le suivi de son parcours. Cette appli doit permettre au jeune d'être plus autonome, de respecter ses engagements et de faire preuve d'assiduité et de motivation.

Parmi les fonctionnalités : un accès à un espace personnalisé, un module conversationnel avec son conseiller référent, un agenda partagé, un accès à son contrat d'engagement et son suivi d'accompagnement, une estimation du montant de son allocation, un accès facilité à des offres d'alternance, de stage et d'emploi et à un grand nombre d'aides (mobilité, hébergement, mentorat, etc.).

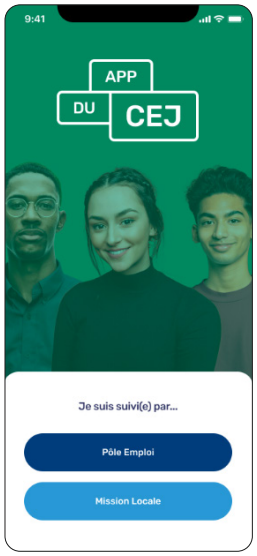

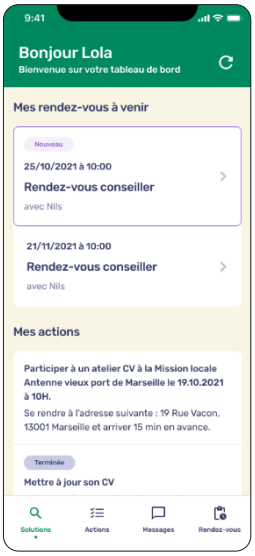

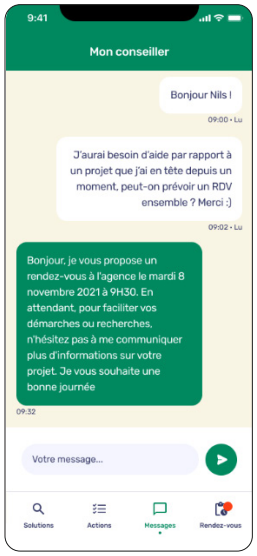

QUELQUES EXEMPLES **DE PARCOURS TYPES :**

CAS N° 1 — **KÉVIN, 18 ANS,** DÉCROCHEUR SCOLAIRE, SANS RESSOURCES FINANCIÈRES

Parcours de 12 mois en Contrat d'Engagement Jeune

ÉTAPE 1

Accompagnement en Mission Locale (3 mois)
- Ateliers collectifs
- Stage en entreprise

→ **Allocation de 500 €/mois**

ÉTAPE 2

Service civique (8 mois)
- Mission d'intérêt générale dans une association

→ **Indemnité de 580 €/mois**

ÉTAPE 3

Retour en Mission Locale
- Entrainement aux entretiens d'embauche
- Démarchage d'entreprises

→ **Allocation de 500 €/mois**

1er EMPLOI

CAS N° 2 — **LATIFA, 22 ANS,** BAC + 2, INSCRITE À PÔLE EMPLOI, SANS RESSOURCES FINANCIÈRES

Parcours de 9 mois en Contrat d'Engagement Jeune

ÉTAPE 1

Accompagnement par Pôle emploi (6 mois)
- Ateliers collectifs
- Découverte de métiers
- Plusieurs immersions en entreprise (stages de 15 jours)

→ **Allocation de 500 €/mois**

ÉTAPE 2

Prépa-apprentissage (3 mois)

→ **Rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle : 500 €/mois**

1 CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CAS N° 2 — **THOMAS, 24 ANS,** BAC PRO MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR SES PARENTS

Parcours de 6 mois en Contrat d'Engagement Jeune

ÉTAPE 1

Accompagnement par Pôle emploi (3 mois)

- Ateliers collectifs
- Stage d'1 mois en entreprise

ÉTAPE 2

Entrée en formation qualifiante aux métiers du numérique (3 mois)

1er EMPLOI

EN QUOI CE NOUVEL ACCOMPAGNEMENT SE DIFFÉRENCIE-T-IL DE LA GARANTIE JEUNES ?

Lancée le 1er janvier 2017, **la Garantie jeunes contribue à l'accès à l'emploi des jeunes :** ils sont 35 % à trouver un emploi en sortie et 50 % au bout de 6 mois.

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inspire de ce dispositif qui a fait ses preuves, mais le refonde en tirant les enseignements des programmes lancés depuis le début du quinquennat (parcours de formations avec les Régions dans le cadre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, actions de préparation à l'entrée en formation, appels à projet dédiés comme le « 100 % inclusion » dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution ») pour atteindre davantage d'efficacité dans le retour à l'emploi et pour accompagner des jeunes plus éloignés de l'emploi.

INTENSIF DE BOUT EN BOUT

D'une durée minimale de 9 mois, la Garantie jeunes propose un accompagnement intensif pendant les 6 premières semaines. Le Contrat d'Engagement Jeune, qui pourra durer de 6 à 12 mois, proposera un accompagnement intensif de bout en bout, en s'appuyant sur tous les dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution », ainsi qu'un programme composé d'un nombre plus important d'immersions en entreprise (mise en situation en milieu professionnel, missions d'intérim ou encore stages).

INDIVIDUALISÉ

L'accompagnement proposé aux jeunes, d'une intensité inégalée jusque-là, sera adapté à la situation du jeune : il prendra la forme de parcours englobants dans le but que le jeune accompagné soit en permanence en activité, favorisant ainsi son orientation vers l'emploi. Il sera également adapté aux besoins spécifiques des jeunes les plus exclus.

PLUS D'HOMOGÉNÉITÉ ET DE PROXIMITÉ

Il va de pair avec un chantier de transformation profond du service public de l'emploi. Contrairement à la Garantie jeunes, uniquement opérée par les Missions Locales, le Contrat d'Engagement Jeune sera proposé par Pôle emploi et par d'autres opérateurs qui connaissent bien ces publics (notamment les jeunes les plus en rupture).

Le Contrat d'Engagement Jeune obéira à des règles communes et mobilisera une appli unique, il sera basé sur une plus grande coopération entre tous les acteurs qui interviennent auprès des jeunes et favorisera une offre de proximité.

Désormais, les 900 agences de Pôle emploi et les 1 400 sites et antennes des Missions Locales répartis sur tout le territoire proposeront le Contrat d'Engagement Jeune.

QUI PROPOSERA **LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?**

Le Contrat d'Engagement Jeune est une solution commune, proposée par l'ensemble du service public de l'emploi :

→ Les Missions Locales

Le Contrat d'Engagement Jeune prend la suite de la Garantie jeunes actuelle. Des audits et des missions d'appui-conseil seront proposées aux Missions Locales pour accompagner celles qui en ont besoin dans cette transformation des accompagnements proposés aux jeunes éloignés de l'emploi.

→ Pôle emploi

Le Contrat d'Engagement Jeune sera également proposé aux jeunes inscrits à Pôle emploi qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable et pourront ainsi bénéficier des solutions de mise en activité proposées. Des conseillers seront spécifiquement recrutés pour accompagner les jeunes dans ce nouveau parcours.

→ Des acteurs publics, privés et du monde associatif

Des organismes publics ou privés proposant des services d'insertion, et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, comme des associations locales investies sur ces sujets, pourront également proposer aux jeunes le Contrat d'Engagement Jeune (dans le cadre de marchés publics ou d'appels à projets).

COMMENT SE PASSERA **L'ENTRÉE EN CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?**

Les jeunes actuellement suivis par les Missions Locales et Pôle emploi pourront demander à bénéficier du programme d'accompagnement associé au Contrat d'Engagement Jeune. **Leur intégration dans le programme sera évaluée par chaque agence directement**.

Les autres jeunes pourront se présenter directement en structure d'accompagnement, ou consulter un module en ligne dédié sur la plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr. **Ils y trouveront toutes les informations utiles sur le Contrat d'Engagement Jeune, et y seront orientés en première intention vers la structure la plus proche de chez eux**.

Un entretien de diagnostic à 360° sera alors mené, permettant de confirmer leur entrée dans le parcours et le niveau du soutien financier au regard des ressources.

COMMENT ACCÉDER AU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?

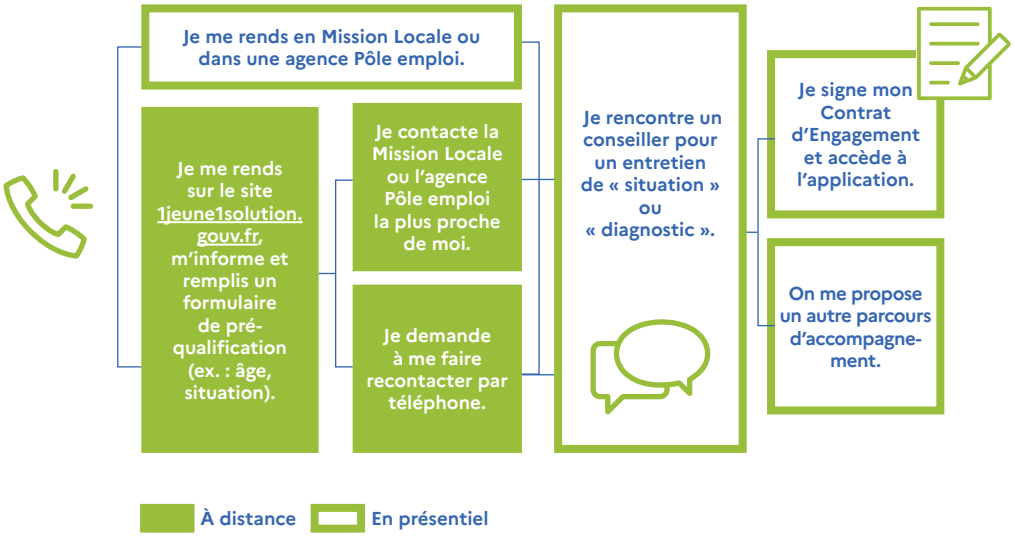

DES PARCOURS SPÉCIFIQUES POUR ALLER CHERCHER LES JEUNES LES PLUS EN RUPTURE

Certains jeunes éloignés de l'emploi cumulent des difficultés parfois depuis l'enfance. Ce public très précaire se caractérise par une situation d'isolement, de défiance vis-à-vis des institutions et de perte de confiance dans ses propres potentialités. Pour ces jeunes, le Contrat d'Engagement Jeune se compose de parcours inspirés de ceux déployés dans le cadre des appels à projets « 100 % inclusion, la fabrique de la remobilisation » ou « Repérer et remobiliser les invisibles ».

Les moyens des collectivités et des associations de lutte contre la pauvreté, qui œuvrent auprès des jeunes les plus en rupture, seront significativement renforcés pour assurer cette mission et les remobiliser.

Ces parcours seront renforcés et complétés. Ils reposeront sur :

- Une démarche « d'aller vers » mobilisant tous les acteurs de proximité qui connaissent et côtoient ces jeunes (clubs sportifs, associations de quartiers, bailleurs sociaux, CCAS, etc.), et associant les acteurs en charge de les remobiliser ;

- **Un principe de parcours dynamique, sans rupture, pensé au plus près des besoins de ces jeunes,** basé sur la mise en action et la participation à des activités et des projets et sur la prise en charge des vulnérabilités auxquelles ils peuvent être confrontés (logement, santé, mobilités, gestion d'un budget, valorisation de compétences, découverte de métiers, projets d'insertion par l'activité économique, formation, etc.) ;
- **Une logique d'engagement progressif** afin de se donner le temps d'établir une relation de confiance et de permettre au jeune de se projeter vers l'avenir ;
- **Un principe de « faire avec le jeune », c'est-à-dire, au contraire d'une logique de « prescription », partir de la situation du jeune, de ses attentes, de ses besoins, promouvoir l'entraide par les pairs** (être aidé et aider lui-même d'autres jeunes) et lui permettre de participer à des projets collectifs (de territoire, d'engagement solidaire, etc.).

En complément, **le modèle des écoles qui accueillent et remobilisent les jeunes en rupture sera renforcé** en amplifiant le nombre de places en EPIDE, écoles de la deuxième chance (E2C) et écoles de production.

- **Les centres EPIDE seront ouverts** le week-end pour ne pas détourner les jeunes les plus fragiles, faute d'hébergement et les capacités d'accueil augmentées avec l'ouverture d'un nouveau centre en 2022.
- **L'appui aux EC2 est poursuivi en 2022** avec la création de 2 000 parcours qui s'ajoutent aux 15 000 jeunes qui sont déjà accueillis chaque année dans les 135 sites-écoles.
- **Le développement de nouvelles écoles de production sera soutenu.** Ces écoles proposent aujourd'hui à des jeunes de 15 à 18 ans, une pédagogie originale basée sur le « faire pour apprendre » : ils y apprennent un métier en fabriquant des produits ou en proposant des services, pour répondre à de réelles commandes clients.

UN DISPOSITIF QUI S'INSCRIT DANS L'EFFORT INÉDIT POUR LA JEUNESSE

3 millions de jeunes ont bénéficié du plan « 1 jeune, 1 solution » depuis son lancement en juillet 2020.

UN NIVEAU D'EMBAUCHES QUI S'EST MAINTENU MALGRÉ LA CRISE GRÂCE AUX PRIMES À L'EMBAUCHE ET À L'ALTERNANCE

- 2,4 millions de jeunes de moins de 26 ans embauchés en CDI ou CDD de plus de 3 mois entre août 2020 et août 2021.
- 525 600 contrats d'apprentissage signés en 2020, soit 78 % de plus qu'en 2017.

DES JEUNES FORMÉS AUX SECTEURS ET AUX MÉTIERS STRATÉGIQUES DE LA RELANCE

- 430 000 jeunes* de 16 à 30 ans ont trouvé une formation depuis juillet 2020.
- Dont 117 200 jeunes formés aux secteurs stratégiques de la relance :

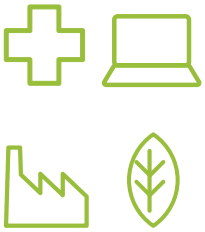

- 33 000 dans le numérique ;
- 32 200 dans le social, le soin et la santé ;
- 30 700 dans l'industrie ;
- 21 300 dans l'écologie.

**Données hors formation CPF non abondé par Pôle emploi*

DES ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE POUR LES JEUNES LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

→ Plus de 1,1 million de jeunes entrés dans un parcours d'insertion entre août 2020 et septembre 2021.

Grâce au plan « 1 jeune, 1 solution », le taux d'emploi des jeunes a retrouvé son niveau d'avant-crise. Une partie des solutions du plan « 1 jeune, 1 solution » sera prolongée en 2022 pour s'attaquer aux problèmes structurels de l'accès au premier emploi. Le taux de jeunes sans emploi, ni formation en France est deux fois plus élevé que dans certains pays de l'Union Européenne (ex. : 12 % vs 6 % en Allemagne), ce qui n'est pas satisfaisant.

QUEL BUDGET EN 2022 ?

POUR L'ENSEMBLE DES JEUNES : poursuite des solutions du plan « 1 jeune,1 solution »

→ Avec un budget de 5,4 milliards d'euros en 2022 (déjà inscrits au PLF 2022) :

- Des primes à l'alternance prolongées jusqu'à fin juin 2022 ;
- Des formations qualifiantes et pré-qualifiantes financées par le plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- Des parcours d'insertion (CIE, PEC, IAE, E2C, EPIDE, etc.) ;
- Des services civiques financés par l'Éducation nationale.

POUR LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI, y compris les plus en rupture :

→ Le Contrat d'Engagement Jeune représente un investissement de 2,6 milliards d'euros dont 2,050 milliards d'euros* qui mobilisent les solutions du plan « 1 jeune, 1 solution » et 550 millions d'euros supplémentaires qui viendront abonder par amendement le PLF 2022 pour renforcer l'intensité de l'accompagnement.

En 2022 :

→ **Au total, 6 milliards d'euros pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes.**

→ **Une cible de plus d'1 million de jeunes bénéficiaires d'une ou plusieurs solutions.**

** Le montant de 2,050 milliards d'euros consacrés au Contrat d'Engagement Jeune fait partie des 5,4 milliards d'euros du budget du plan « 1 jeune, 1 solution ». S'y ajoutent les 550 millions d'euros supplémentaires qui portent l'investissement dans le Contrat d'Engagement Jeune à 2,6 milliards d'euros.*

EN BREF

Le Contrat d'Engagement Jeune, c'est un nouvel accompagnement pour donner un maximum de chances aux jeunes les plus en difficulté, ceux qui ne peuvent pas trouver seuls un emploi, de découvrir un métier dans lequel ils s'épanouissent, de suivre une formation, de faire une mission d'intérêt général avec à la clé un emploi durable, en touchant une allocation tout au long de leur parcours, s'ils en ont besoin.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat presse
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
01 49 55 32 21

Édition : Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion • Mise en page : Dicom des ministères sociaux • Novembre 2021 • Crédit photo : Shutterstock